



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales : Orne

Question écrite n° 64950

Texte de la question

M Michel Lambert attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur les difficultés rencontrées par les communes de Menil-Jean et Giel-Courteille dans l'arrondissement d'Argentan (Orne). Il lui indique que ces deux communes attendent le versement d'une somme de 1,350 MF due par l'Etat au titre de la reconstruction d'un pont sur l'Orne détruit par faits de guerre. Cette somme est prévue au chapitre 67-50, article 22, du budget du ministère de l'intérieur. Le pont est maintenant inauguré depuis plus d'un an et aucun versement n'a été effectué. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre afin que cette question puisse être réglée au plus vite. Les deux communes concernées sont, en effet, hors d'état de supporter sur leurs budgets les conséquences de ce retard.

Texte de la réponse

Reponse. - Au début de l'année 1992, le solde des crédits de paiement dus aux communes de Menil-Jean et Giel-Courteilles, au titre de la reconstruction de La Villette s'établissait à 1,350 MF. Cette opération inscrite sur le chapitre 67-50 (art 22) du budget du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, a fait l'objet d'une délégation de crédits de 1 073 595 francs à la date du 13 novembre, puis de 276 405 francs le 14 décembre 1992, soit un total de 1,350 MF. En outre, une autorisation de programme d'un montant de 450 000 francs, couverte par les crédits de paiement correspondant a été émise le 8 décembre 1992, afin de payer les intérêts moratoires réglés par ces deux communes au titre de cette opération. À la date du 31 décembre 1992, cette reconstruction a été couverte par les crédits de paiement correspondant à l'intégralité des dépenses, majorée du montant des intérêts moratoires dus par les communes de Menil-Jean et Giel-Courteilles.

Données clés

Auteur : [M. Lambert Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64950

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5508